

TOUCHE PAS A MON KINE

**Le Gouvernement veut instaurer
une nouvelle réglementation
qui met en place un forfait
pour chaque pathologie.**

DANGER POUR VOTRE SANTE

**Au delà de ce forfait, vous ne
serez plus remboursé.**

**Vous allez ENCORE
mettre la main au portefeuille
pour poursuivre votre
traitement**

**Parlez-en à votre kiné, il peut
vous soutenir !**

octobre 2008

Ref : KINE FEDE/CP

Madame la députée, Monsieur le député,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2009 et, plus particulièrement sur l'article 34.

En effet, le gouvernement souhaite, dans cet article, mettre en place des référentiels validés par la Haute autorité de santé (HAS).

Ces référentiels permettront à terme d'instaurer un véritable quota des actes de masso-kinésithérapie pour chaque pathologie.

En tant que professionnel de santé, je suis **opposé(e) à l'instauration d'une réglementation aboutissant à un effet « butoir » se traduisant par la mise en place d'un forfait par pathologie. Son corollaire en est l'augmentation du restant à charge pour l'assuré social.**

L'assuré social est trop souvent la variable d'ajustement du renflouage de l'Assurance maladie et, dans un contexte économique et social difficile, il apparaît difficile de solliciter, une fois de plus, le portefeuille de mes patients.

Aussi, devant ce réel problème dans le fonctionnement du système de santé, il m'apparaît nécessaire d'amender l'article 34 du PLFSS 2009.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma demande et de la suite que vous pourrez lui réserver, je vous prie d'accepter, madame la députée, monsieur le député, mes respectueuses salutations.

Masseur-kinésithérapeute rééducateur